



# LA PÉDOCRIMINALITÉ SUR INTERNET

## SITUATION

- Forte augmentation des atteintes à l'encontre des mineurs
- Phénomène amplifié depuis la pandémie



## ÉVOLUTION DES MODES OPÉRATOIRES

| Le grooming <sup>1</sup>   | Le live-streaming <sup>2</sup>  |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• En plein essor</li> <li>• Concerne l'ensemble des moyens de communications électroniques (application, réseaux sociaux, messageries instantanées, sites internet interactifs)</li> <li>• <i>Récemment, les messageries instantanées des jeux vidéo en réseau sont devenues l'un des principaux vecteurs des pédocriminels pour contacter des mineurs et les convaincre de se mettre sexuellement en scène.</i></li> <li>• <i>Plus récemment encore, le métaverse<sup>3</sup></i></li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une multiplication des sites</li> <li>• Un phénomène particulièrement développé dans les pays émergents d'Asie du Sud et du Sud-Est</li> </ul> |

## CHIFFRES 2021

(Source PHAROS)



**7 056**  
CAS DE GROOMING  
SIGNALÉS À PHAROS  
soit **+ 478%** par rapport à 2020

- > **+700%** depuis 2014
- > **470 sites bloqués** par PHAROS
- > **3 150 déréférencements<sup>4</sup>**

Depuis janvier 2022 :

**+** DE **8200**  
contenus signalés

<sup>1</sup>Grooming : pratique consistant à se faire passer pour un mineur sur les réseaux sociaux afin d'obtenir des actes pédopornographiques.

<sup>2</sup>Live streaming : pratique consistant à diffuser par webcams des vidéos d'abus sexuels commis en direct ou après enregistrement sur des enfants par des adultes ou par d'autres enfants.

<sup>3</sup>Espace de réalité virtuelle

<sup>4</sup>Suppression de l'adresse d'un site



## LE DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LE PHÉNOMÈNE

- **Un service national point de contact, chef de file de la lutte contre les violences sexuelles sur mineurs : l'OCRVP<sup>5</sup>**

- 17 enquêteurs dédiés appartenant au groupe central des mineurs victimes (GCMV) ;
- initie et coordonne des opérations nationales ;
- ventile les renseignements opérationnels auprès des parquets territorialement compétents pour que les services locaux de PN et de GN soient saisis ;
- applique des méthodes d'enquête standardisées avec une prise en compte systématique de la dimension numérique ;
- doté d'un réseau partenarial important : les associations de victimes, les ONG engagées pour obtenir des renseignements sur des pédocriminels à l'étranger dans des pays à structure étatique fragile

voire corrompue, et les acteurs institutionnels (ex : partenariat « livestreaming » signé avec le parquet de Paris, TRACFIN<sup>6</sup>, les services répressifs américains et Western Union.

- **L'office est membre :**

- des Task forces d'Europol et du FBI ;
- du comité scientifique mis en place en 2019 sur le "retentissement psychologique", sujet porté par l'association des psychologues des unités médico-judiciaires ;
- du groupe de travail ministériel « jeux vidéos : nouveau moyen d'alerte » ;
- de la Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants (CIIVISE).

- **Une plateforme nationale : PHAROS<sup>7</sup> : H24 depuis 2021**

- Traite, recoupe et oriente les signalements de contenus et de comportements illicites sur Internet aux niveaux :
  - judiciaire : identification des auteurs des infractions
  - et administratif : suppression des contenus et à minima d'une moindre visibilité.

- Adresse aux fournisseurs d'accès à Internet, les sites sur lesquels des images de mineurs à caractère pornographique sont diffusés.

*Sur le fondement de l'article 6-1 de la loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN), ces contenus peuvent faire l'objet de mesures de retrait, de blocage et de déréférencement<sup>12</sup>.*

- Un décret d'application de l'article 6-3 de la LCEN est en cours de rédaction et permettra à Pharos :

- d'effectuer des demandes de blocage et de déréférencement des sites miroirs ;
- d'établir pour le grand public la liste des services de communication ayant fait l'objet d'une demande de blocage d'accès.

- Des services en appui de l'enquête en matière cyber :

- 19 laboratoires d'investigation opérationnelle du numérique (LION)
- 5 divisions de la preuve numérique (DPN).

<sup>5</sup>Office central pour la répression des violences aux personnes de la DCPJ

<sup>6</sup>Service de renseignement chargé de lutter contre la fraude fiscale, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

<sup>7</sup>Plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements

<sup>8</sup>Les mesures de retrait, exécutées par les hébergeurs des contenus, permettent la suppression des données illicites à la source. Les mesures de blocage sont prises par les fournisseurs d'accès à Internet français ; elles ciblent les noms de domaine. Les mesures de déréférencement dépendent des éditeurs de moteurs de recherches ; il s'agit de ne pas faire apparaître les adresses des contenus illicites dans les résultats des recherches des internautes.



# MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## ÉVOLUTION DES MODES OPÉRATOIRES

Renforcement des moyens de répression avec la loi du 21 avril 2021 :

- allongement du délai de prescription de l'action publique à 30 ans à partir de la majorité pour les crimes commis à l'encontre de mineurs
- suppression du critère de consentement pour les relations sexuelles entre majeur et mineur de 15 ans ;
- redéfinition d'infractions et notamment celles du viol, du viol incestueux, du grooming, de la sextorsion ou bien encore du revenge porn.

### Prise en charge des mineurs victimes

- Avec des salles d'audition spécifiques, dites salles « Mélanie » : en France, il y a 68 salles "Mélania" dans les services hospitaliers et 43 dans les services de police. 18 salles supplémentaires dans les services de police sont en cours de travaux et devraient être opérationnelles d'ici la fin de l'année 2022.



## Perspectives

### • DE NOUVEAUX OUTILS

- Un portail de signalement des comportements de tourisme sexuel; actuellement développé par la DCPJ, avec un hébergement sur le site « moncommissariat.fr ».
- Un outil européen de triage des rapports issus des signalements des sociétés de l'internet ayant détecté des contenus pédocriminels (projet Global Response Against Child Exploitation -GRACE).

### • DE NOUVELLES MESURES

- L'inscription automatique au Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJASV) des auteurs d'infractions graves telles que le viol sur mineur de 15 ans ;
- La diffusion de notices vertes d'INTERPOL afin d'alerter sur les déplacements à l'étranger d'individus présentant des risques sérieux d'agissements pédophiles (ex : une personne déjà condamnée pour des faits de cette nature) ;
- L'entrée en vigueur d'un règlement relatif à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne proposé par la Commission européenne qui contraindra les fournisseurs de services en ligne - y compris messageries privées - à bloquer le matériel utilisé en cas d'abus sexuels sur mineurs. - La création d'un Centre européen spécialisé contre les abus sexuels en ligne.